

Marie-Noëlle Battistel

Présidente de l'ANEM, députée de l'Isère

« Les élus de la montagne sont inquiets »

La présidente a interpellé la ministre Jacqueline Gourault sur plusieurs dossiers sur lesquels les élus attendent des solutions spécifiques comme le reconnaît la loi.



Dans son discours d'ouverture du 33^e Congrès et d'accueil de Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, la présidente de l'ANEM a exprimé les préoccupations des élus de la montagne à la suite des annonces budgétaires de l'été, du peu de cas fait à la spécificité montagne – pourtant confortée par l'Acte II de la loi montagne – et du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement des communes aux intercommunalités à l'horizon 2020.

« Madame la ministre, chère Jacqueline Gourault, permettez-moi, en ce début de Congrès, de vous accueillir chaleureusement parmi nous à Forcalquier au nom du Comité directeur, de l'assemblée générale et de tous les adhérents de l'ANEM.

Depuis 1984, tous les ministres qui se sont succédé à cette tribune se sont engagés par leur présence, comme vous aujourd'hui, à nous écouter et souvent à nous entendre. Et puisqu'il nous faut être aussi francs que directs, je dois vous dire que les élus de la montagne sont aujourd'hui partagés, et le plus souvent inquiets, sur différents sujets relatifs à l'avenir de leurs collectivités.

L'année dernière dans les Vosges, ils étaient remplis d'espoir après avoir obtenu la discussion de la loi montagne Acte II, publiée en décembre 2016, pour la relance de la politique de solidarité nationale de la montagne et d'adaptation des normes accompagnant celle-ci.

« Nous sommes inquiets à la suite des annonces budgétaires de l'été. »

Au lendemain de l'arrivée d'une nouvelle majorité, l'espoir a laissé place à l'inquiétude. Nous sommes inquiets Madame la Ministre, comme nos collègues de la plaine d'ailleurs, à

la suite des annonces budgétaires de l'été. Qu'il s'agisse de l'annulation, en juillet, de près de 300 millions d'euros dédiés à l'investissement (DETR et FSIL) qui impactera les contrats de ruralité, de l'amputation brutale des emplois aidés si précieux pour nos petites collectivités, de la réforme de la taxe d'habitation, de la suppression de la réserve parlementaire ou des économies attendues à hauteur de treize milliards d'euros à l'échelle du quinquennat, vous conviendrez qu'il y a de quoi se faire un peu de souci. Nous travaillons actuellement à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2018 qui propose, en l'état actuel des dé-

bats, une ponction de 445 à 472 millions d'euros sur le budget des agences de l'eau. Une ponction destinée à financer l'Agence française de la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. On nous propose également la substitution d'une dotation à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour le financement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la stagnation persistante du fonds chaleur.

Nous avons également le sentiment que la spécificité montagne, celle qui était reconnue par la loi de la République, est à nouveau oubliée ou négligée. J'espère me tromper mais comment comprendre l'absence de représentation à part entière de nos territoires au sein de la Conférence nationale des territoires (CNT), installée le 17 juillet ? Comment accepter cela alors même que le gouvernement souhaite, je le cite : « établir un nouveau pacte avec les collectivités territoriales intégrant une représentation réelle de leur diversité ». Plusieurs ministres nous ont assuré que cette erreur serait réparée avec l'attribution d'un siège permanent à l'ANEM dès la prochaine réunion de la CNT, le 14 décembre prochain. Peut-être nous le confirmez-vous ici à Forcalquier ?

Pour finir cette introduction et avant de vous laisser la parole, j'aborderai un dernier point qui concerne la spécificité montagne. Une histoire d'eau... Un sujet d'une actualité brûlante et concrète. Il s'agit du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités en 2020, en application de la loi NOTRE.

Beaucoup pensent ici, et plus encore sur nos territoires, qu'il s'agit d'une aberration ! Nous l'avons dit, je l'ai dit cette semaine à la tribune de l'Assemblée nationale, il faut laisser aux communes la liberté de transférer ou non cette compétence. Puisque la majorité parlementaire a refusé d'écouter la demande des territoires, nous vous appellerons à respecter la lettre et l'esprit de l'article 8 de la loi montagne qui prévoit désormais que les dispositions générales sont adaptées à la spécificité montagne. »

« Nous avons également le sentiment que la spécificité montagne, celle qui était reconnue par la loi de la République, est à nouveau oubliée ou négligée. »